

# TERMES DE REFERENCE DU COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE (COS)

## OBJECTIF DU STRATEGIC ADVISORY GROUP

Le principal objectif du Comité d'Orientation Stratégique (COS) est de créer un forum consultatif, consensuel et neutre pour définir et valider les orientations stratégiques du secteur et s'assurer que la vision du secteur est adaptée aux besoins des populations touchées.

## PRINCIPES DIRECTEURS

L'impartialité, la neutralité, l'engagement, la confidentialité et l'indépendance sont les axes clés qui guideront les membres du COS. Les orientations et décisions une fois validées par le COS ne font plus l'objet de commentaires et doivent être diffusées à tous les membres du secteur et exécutées selon les recommandations.

## RESPONSABILITE DU STRATEGIC ADVISORY GROUP

Le groupe consultatif stratégique remplira les fonctions suivantes :

### • **Planification et développement de stratégie**

- ✓ Participer à l'élaboration du plan d'intervention humanitaire (HRP) du secteur, revue à mi-parcours du HRP et élaboration du plan de réponse humanitaire, y compris un plan de travail annuel budgétisé.
- ✓ Participer à l'élaboration du plan d'action stratégique du cluster en construisant de plus amples détails sur le HRP pour allouer les domaines de responsabilité et évaluer les approches d'orientation stratégique.
- ✓ Recommander la (les) modification (s) du plan de travail si nécessaire au cours de l'année.
- ✓ Conseiller sur les priorités du cluster et planifier les programmes de mise en œuvre
- ✓ Promouvoir et apporter une contribution aux initiatives intersectorielles.

### • **Appuyer la mise en œuvre des activités du cluster**

- ✓ Recommander la création et la fermeture de groupes de travail techniques (abris et articles ménagers essentiels) selon les priorités identifiées et les possibilités de mise en œuvre.

- ✓ Établir des « groupes de travail techniques » (TWIG) selon les besoins et s'assure que ces groupes s'alignent sur les termes de référence convenus par le COS ; assurer une représentation adéquate au sein de ces groupes ; assurer la finalisation rapide des tâches allouées au groupe ; assurer la transparence des rapports; et fermer ces groupes;
- ✓ Conseiller et soutenir les coordinateurs du cluster et leur équipe de support sur les questions techniques.
- ✓ Conseiller sur le cadre opérationnel et sur la priorisation des programmes pour garantir l'efficacité du travail de l'équipe du Cluster et des membres du cluster.

#### • **Plaidoyer**

- ✓ Participer activement à l'élaboration de stratégies clés de plaidoyer.
- ✓ Aider le cluster à mobiliser des ressources, notamment grâce aux contributions des partenaires du cluster.

#### • **Suivi et rapports**

- ✓ Appuyer le coordinateur du cluster et son équipe d'appui pour suivre la mise en œuvre du plan d'action stratégique sectorielle.
- ✓ Recevoir et partager des informations sur les projets mis en œuvre par les partenaires.
- ✓ Recevoir et examiner les rapports des missions des partenaires et des missions sectorielles.

#### • **Planification d'urgence / préparation**

- ✓ Promouvoir et soutenir la préparation du cluster, y compris les capacités techniques en ressources humaines et l'ensemble de la planification d'urgence du cluster aux différentes crises (saison des pluies, nouveau mouvement des déplacés, COVID 19...).

### COMPOSITION ET ADHESION AU STRATEGIC ADVISORY GROUP

Le COS sera composé d'un maximum de 8 personnes, représentant des entités membres reconnues du Cluster. L'adhésion au COS comprendra :

- ✓ L'agence cheffe de file du cluster abris / NFI (UNHCR)
- ✓ L'organisation co-coordinatrice du cluster
- ✓ 1 représentant du gouvernement (CONASUR)

- ✓ 1 représentant (ONU / ONG / représentant du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge) membre du Cluster pour Abris désigné par le groupe de travail Abris
- ✓ 1 représentant (ONU / ONG / représentant du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge) membre du Cluster pour NFI désigné par le groupe de travail NFI
- ✓ 1 représentant d'une ONG internationale / représentant du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge membre du Cluster
- ✓ 1 représentant d'une agence onusienne membre du Cluster
- ✓ 1 représentant d'ONG locale / représentant du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge membre du Cluster

OCHA pourrait se voir octroyer le statut d'observateur avec la possibilité de proposer des points à l'ordre du jour. Le COS peut à tout moment inviter la participation ad hoc de toute entité ou individu, selon ce qui est jugé pertinent, sur des questions ou thèmes spécifiques. Le coordinateur du cluster fait office de secrétariat. Il est de sa responsabilité de veiller à ce que les résultats des réunions du COS soient portés à l'attention des autorités compétentes et suivis avec eux, promulgués lors des réunions de coordination plénières, reflétés dans les rapports sectoriels et publié sur le site Web du cluster.

Les critères de participation au COS comprendront :

- ✓ Engager jusqu'à 30 jours de travail par an pour assumer les responsabilités du COS (y compris la participation aux réunions et la contribution aux travaux en cours entre les réunions).
- ✓ Participer activement et régulièrement aux réunions du COS et contribuer efficacement aux activités du COS

- ✓ Démontrer son engagement envers le cluster en contribuant également aux activités du Global Shelter Cluster, par exemple en participant à des groupes de travail techniques ou à des projets sectoriels.

## ZONE DE COUVERTURE

Le Groupe consultatif stratégique est une entité nationale et sa responsabilité couvre les régions concernées par la crise humanitaire au Burkina Faso.

## SELECTION DES MEMBRES DU COS ET REVISION DES TERMES DE REFERENCE DU COS

Les nominations pour devenir membre du groupe consultatif stratégique sont basées sur les capacités et le rôle existants au sein du groupe de travail sectoriel. Les TWIG enverront leur représentant au COS. Un examen de la constitution et du mandat sera effectué un an après l'adoption de ces TDR.

Les sièges du Coordonnateur du cluster, du co-coordonateur du cluster, du représentant du gouvernement sont des sièges permanents, pour lesquels aucune élection n'aura lieu.

## PROCEDURES AU SEIN DU STRATEGIQUE ADVISORY

Le COS se réunira au moins tous les trimestres et à la demande du coordinateur du cluster ou des membres du COS pour traiter des questions urgentes ponctuelles. Les positions sont adoptées par le COS dans la mesure du possible sur la base d'un consensus. Le COS délibérera en outre sur les moyens d'adopter une position commune si aucun consensus n'est possible. Les positions / conseils seront enregistrés dans les comptes rendus de la réunion. Les réunions doivent se tenir conformément aux « règles de Chatham House », c'est-à-dire que les commentaires sont incorporés mais ne sont pas attribuables à une organisation particulière.

Les ordres du jour, les procès-verbaux et les points d'action des réunions / téléconférences du COS seront publiés sur le site Web du cluster et diffusés via le courriel du cluster.

- La représentation du coordinateur du cluster et un représentant de chacun des groupes de travail techniques est considérée comme le quorum pour tenir une réunion du COS.